

TARIFS 2026

REMBOURSEMENT DES PERTES ET DEGRADATIONS

Manuels scolaires :

- Manuels scolaires **non restitués** : le remboursement sera calculé selon la vétusté du manuel.
1^{ère} année après la date d'achat : 90 % du prix d'achat
2^{ème} année : 80 % du prix d'achat
3^{ème} année : 70 % du prix d'achat
4^{ème} année : 60 % du prix d'achat
5^{ème} année : 50 % du prix d'achat Taux plancher
- Manuels scolaires **perdus** nécessitant le rachat d'un livre neuf : prix du livre sur présentation d'une facture à la famille
- **Dégradation** des manuels scolaires : la somme demandée sera calculée selon la vétusté et la valeur d'achat du livre, dans une fourchette de 5 € à 25 €

Livres de bibliothèque :

Perte ou dégradation : le remboursement sera calculé selon la vétusté et la valeur d'achat du livre, dans une fourchette de 5 € à 50 €

Cartes d'accès à la restauration (TURBOSELF) :

A partir de la seconde carte : 5 € TTC

Casier élève :

- Dégradation complète d'un casier élève nécessitant le remplacement : 183.89 € TTC
- Dégradation nécessitant une réparation : coût des achats de matériaux (visseries...)

Dégradation de matériels pédagogiques ou de mobilier :

Ex : matériels Physique chimie, SVT, casques audio labo de langues. Tarif à valeur de remplacement du neuf ou prix d'achat des matériaux pour la réparation.

Vaisselle Service Restauration :

Assiette : 2.32 € TTC

Verre : 0.40 € TTC

Bol : 2.46 € TTC

Ravier : 1.70 € TTC

Clé d'ascenseur : 30 € TTC

Autres dégradations :

Tarif à valeur de remplacement neuf ou prix d'achat des matériaux.

Saint-Paul-lès-Dax, le 27 novembre 2025

Le Principal

Nicolas CEAILLES

